



RECLASSIFICATION de notre poste

Par **tornado**, le **28/11/2011** à **12:30**

Bonjour à tous,

Dans mon lieu de travail, plus précisément dans mon service, nous avons entamé une demande de *reclassification de notre poste* concernant l'évolution de la pesée des fonctions (d'après la CC).

D'autres services, on fait la démarche mais se sont radicalement fait "laminer" par le RH... Il semble que cela soit très difficile de se "défendre"...

Y a t il des Textes, des lois qui puissent appuyer notre argumentaire lors de notre entretien futur ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **28/11/2011** à **14:15**

Bonjour,

Je ne sais pas quel texte vous voulez exactement mais l'employeur doit respecter les dispositions de la Convention Collective applicable...

Par **tornado**, le **28/11/2011** à **14:27**

Il s'agit de la Convention Collective UGEM (N° brochure 3300 IDcc 2128).

Je me demandais si dans le Code du travail, il existait des textes articles pouvant défendre notre demande.

On veut pouvoir avancer un argumentaire en "béton".

Par **P.M.**, le **28/11/2011** à **14:56**

Vous pourriez vous référer à l'[art. L2251-1 du Code du travail](#) ou à l'[art. L2254-1](#) mais

l'employeur, en fait, doit savoir cela très bien et s'il ne veut pas respecter les accords collectifs, je ne vois qu'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...